

WALLONIE PICARDE

Comment attirer les étrangers aux urnes ?

Le vote des étrangers aux communales reste rare, ce qui sape la représentativité des résultats

Les étrangers inscrits pour voter aux prochaines communales

Commune	Electeurs belges	Non-nationaux	Non-nationaux inscrits
Ellezelles	4.567	136	47
Flobecq	2.656	87	30
Frasnes-Lez-Anvaing	8.642	302	97
Mouscron	34.319	8.925	1.432
Comines-Warneton	10.262	975	955
Celles	4.073	94	93
Estaimpuis	5.611	822	810
Pecq	3.894	180	177
Mont-de-l'Enclus	2.671	93	51
Enghien	9.623	551	123
Lessines	13.746	594	120
Silly	6.125	233	63
Ath	21.600	724	184
Belœil	10.111	635	148
Bernissart	8.057	1.146	398
Brugellette	2.514	91	21
Chièvres	5.011	146	34
Antoing	5.614	348	90
Péruwelz	11.806	1.585	348
Rumes	3.816	310	158
Tournai	50.029	5.368	1.031
Brunehaut	5.618	527	186
Leuze-en-Hainaut	10.284	445	97

Les étrangers domiciliés en Belgique peuvent voter aux communales. Mais très peu le font. Dans certaines villes, des milliers de voix ne s'expriment pas.

Notre région abrite 29.046 personnes étrangères, originaires d'un pays de l'Union européenne ou non, qui remplissent les conditions pour voter aux prochaines communales. Mais parmi elles, 6.693 seulement sont inscrites sur les listes électorales. Soit un taux de participation de 23 %.

Les étrangers venus d'un état membre de l'UE peuvent voter aux élections communales depuis 2000. Ce droit a été étendu en 2004 aux non Européens qui résident légalement en Belgique depuis 5 ans. Mais à l'inverse des citoyens belges, leur inscription auprès de la commune n'est pas automatique, et leur participation n'est pas obligatoire.

Dans certaines communes, cette faible participation représente un

véritable biais dans le processus démocratique : plus de 4.000 Tournaisiens ne votent pas, soit environ 1 sur 12.

À Mouscron, 7.500 résidents étrangers s'abstiennent, alors qu'ils représentent un cinquième de la population !

En Hainaut, une campagne de

Une campagne de sensibilisation va être menée en Hainaut

sensibilisation à cet enjeu, qui a une véritable influence sur la représentation politique de citoyens, a été lancée, en collaboration entre le Centre Régional d'Intégration (CERAI) et le Centre Interculturel de Mons et du Borinage.

Un séminaire s'est tenu lundi à la Maison internationale de Tournai.

Des ateliers pédagogiques seront organisés jusqu'au 31 juillet prochain, date limite des inscriptions, afin de sensibiliser les étrangers à la valeur de leur participation aux élections locales, mais aussi pour leur inculquer les rudiments de notre système politique.

« On a longtemps considéré que les immigrés ne se sentaient pas concernés par les affaires de la Cité, qu'ils ne cherchaient à s'intégrer que sur le marché du travail, ou qu'ils n'étaient pas familiers de la culture démocratique, mais c'est simpliste », rappelle Marco Martiniello, directeur du centre d'Études de l'Ethnicité des et Migrations. « Beaucoup de travailleurs immigrés se sont impliqués dans les syndicats alors qu'ils ne pouvaient pas voter. »

Le manque d'information est un véritable frein selon Louise Nikolic, chercheuse au Centre d'étude de la vie politique de l'ULB : « Il faut savoir pour quoi on vote. Quelques lignes par courrier sur l'impact que ça peut avoir sur les

crèches ou la propreté, par exemple, en motiverait certains. Il y a aussi parfois une mauvaise communication à la commune, où ils sont renvoyés d'un bout à l'autre pour s'inscrire sur la liste. » Dans certaines villes, c'est la valeur même du vote qui est en jeu. ●

MAT.B.

La campagne

Des ateliers pour se forger une opinion

Le vote des étrangers qui résident en Belgique est un véritable enjeu de représentativité démocratique, mais il se heurte souvent à la complexité du système politique belge. Pour permettre aux étrangers désirant exercer leurs droits de le faire en toute quiétude, le Centre d'Information et d'Éducation populaire (CIEP), un organisme issu du Mouvement Ouvrier Chrétien, organise des

ateliers. « À chaque élection, on mène campagne devant les citoyens pour leur expliquer les enjeux du scrutin » résume Élise Depauw, permanente au CIEP. « On met en place des animations sur les différents niveaux de pouvoir en Belgique, ou les différentes couleurs politiques. Nous défendons nous-même certaines valeurs, mais nous essayons de rester neutres. » Ces ateliers se dérouleront jus-

qu'en juin, afin de décider un maximum de personnes à s'inscrire sur les listes avant la date butoir du 31 juillet. Pour certains, ça sera l'occasion de se forger une opinion. « Une question qui revient régulièrement, c'est « pour qui je dois voter ? », mais nous ne sommes pas là pour leur dire que faire » insiste Mme Depauw. Car voter, c'est avant tout décider. ●

NOTRE EXPERT

« Un phénomène récent, pas encore intégré par le citoyen »



PIERRE VERCAUTEREN
Expert Politique

➤ Quels obstacles voyez-vous au vote des étrangers ?

Je ne connais pas d'étude particulière à cet égard, mais un élément pourrait jouer. Pour eux, le vote n'est pas obligatoire. Or, dans les pays où il ne l'est pas, le taux de chômage fait souvent baisser la participation dans les régions sinistrées et les populations défavorisées. Et puis c'est un phénomène très récent pour les étrangers non européens, il n'est sans doute pas encore intégré dans le chef du citoyen.

➤ Une participation massive pourrait avoir une influence sur les résultats ?

À certains endroits une forte influence est possible, mais il faut voir la situation commune par commune. Et aussi la sociologie locale. Rien n'interdit que leur vote conforte la majorité en place. S'ils estiment que la commune est bien gérée, ils auront plutôt tendance à voter le statu quo. Dans le cas contraire, un basculement politique serait possible s'ils votaient tous d'un même bloc, mais il est plus probable que les votes des étrangers se répartissent dans toutes les tendances politiques, comme chez les autres électeurs. ●

Politologue à l'UCL Mons

ARBRE - TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Il traite son voisin de voleur et de pédophile

Ne vous fiez pas aux apparences, il ne fait pas aussi calme que ça dans le petit village d'Arbre, dans la campagne athoise. A la rue Ponchau, deux hommes se détestent : Philippe et Thierry. Et comme dans toutes les histoires du genre dans les milieux ruraux, c'est une histoire de terre qui est à l'origine de cette querelle. Thierry a été ouvrier agricole dans la ferme du beau-père de Philippe. Il y a quelques années,

le fermier lui avait promis un terrain mais il a changé d'avis. Alors Thierry n'est plus allé travailler la terre et il a probablement râlé bien fort. La hache de guerre était déterrée et les insultes ont commencé à pleuvoir entre les deux camps.

Le 16 août 2016, Philippe, agent SNCB à la retraite, était occupé de tailler ses arbres quand Thierry est arrivé chez le voisin d'en face pour lui donner un coup de main. Thierry avoue

avoir insulté son vieil ennemi de « saloperie, voleur et pédophile ». Tenant sa fourche en main, Philippe a traversé la route pour régler enfin le compte de celui qui ne cesse de le salir en public. « Je lui ai donné un coup de poing au visage pour me défendre mais je n'ai pas utilisé ma fourche », raconte Philippe.

Thierry dit aussi s'être défendu. « Il est arrivé à grands pas, m'a saisi à la gorge et m'a coincé contre



Un village pas si calme. © B.L.

la carrosserie de ma camionnette. Il m'a frappé avec sa fourche », répond Thierry.

Devant le juge, les deux hommes ont mimé la scène chacun à leur tour et ils ne sont pas d'accord sur le déroulement des faits. La logique voudrait que le ministère public les renvoie dos à dos mais le procureur du roi estime que la version de Philippe est la plus proche de la réalité et que, donc, il faut punir Thierry plus sévèrement. Pour l'accusation, la légitime défense ne s'applique pas.

Après les prévenus, ce sont les avocats qui ne sont pas d'accord. « Mon client est un homme discret qui en a eu marre de se faire insulter, cela dure depuis dix

ans », insiste Me Julie Graulich, avocate de Philippe. « Sa version est confirmée par des éléments objectifs du dossier, le certificat médical qui évoque une trace de strangulation, et le témoignage du voisin qui dit que mon client s'est avancé pour discuter. »

Me Benjamin Brotcorne, avocat de Thierry, a le sentiment d'être au cœur d'une dispute dans une cour de récréation. « Cette histoire en milieu rural aurait dû rester au stade folklorique mais il y a eu une bagarre », dit-il. L'acquittement a été plaidé pour les deux hommes qui feront tout pour ne plus se croiser sur la rue Ponchau ou ailleurs. Jugement le 17 avril. ●

C.K.